



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Allonzier-la-Caille - Andilly - Cercier - Cernex - Copponex - Cruseilles - Cuvat  
Menthonnex-en-Bornes - Saint-Blaise - Le Sappey - Villy-le-Bouveret - Villy-le-Pelloux - Vovray-en-Bornes

### PREINSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

Les préinscriptions scolaires pour la rentrée de Septembre 2020 dans les écoles de la CCPC se dérouleront à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - 268 route du Suet à Cruseilles sans RDV, au service des affaires scolaires :

**du lundi 02 Mars 2020 au vendredi 20 mars 2020 inclus**

*Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 17h00*

*Le vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 16h00*

#### ENFANTS CONCERNES :

- **1<sup>ère</sup> année de MATERNELLE** : enfants nés entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017  
(N.B. : Un enfant né à compter du 01/01/2018 effectuera sa rentrée scolaire en septembre 2021 - Pas de dérogation possible)
- **les nouveaux arrivants sur le territoire de la CCPC pour tous les niveaux de maternelle et d'élémentaire.**

#### Documents ORIGINAUX à présenter :

- le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant
- une pièce d'identité du responsable légal (CNI ou Passeport)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau ou de téléphone fixe, quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété).

Pour les parents séparés : jugement du Tribunal de Grande Instance

En l'absence de jugement, nous vous rappelons que selon l'article 372-2 du code civil : « chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre parent quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale »

La présence de l'enfant n'est pas obligatoire.

Pour toutes questions, merci de contacter le service affaires scolaires au **04.50.08.16.07**

Fait à Cruseilles, le 10/01/2020

Le Vice-Président  
chargé des Affaires Scolaires,  
M. Bernard SAILLANT

